BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Arrêté du 23 avril 2020 conférant un grade et maintenant dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR: INTJ2010471A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret nº 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2018 maintenant dans un grade et dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1er

Mme Audrey SIGU (NIGEND : 379274 - NLS : 8125617 - NID : 0606070190) est promue au grade de capitaine (1er échelon), en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, et est maintenue dans son emploi de psychologue clinicienne au sein de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud, à Marseille (13), pour une durée de cinq ans à compter du 1er novembre 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 avril 2020.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, A. DE OLIVEIRA